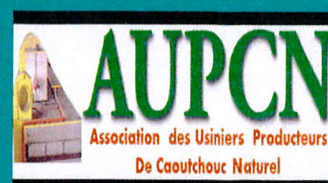


RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MERCREDI 22 JUIN 2022



PRESENTATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

SOMMAIRE

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES.....	2
INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'AUPCN.....	4
1-Création et Membres fondateurs.....	4
2-Objet.....	4
3-Organes de fonctionnement.....	4
3-1 : L'Assemblée Générale.....	5
3-2 : Le conseil d'administration.....	5
3-3 : Le Bureau du conseil d'administration.....	6
CHAPITRE II : EVENEMENTS MARQUANTS.....	6
I- Environnement social et économique.....	6
1- Environnement social.....	6
2- Environnement économique.....	6
II-Evénements marquants.....	7
CHAPITRE III : ACTIVITES MENEES.....	8
1- L'Approvisionnement des usines en fond de tasse.....	8
2- Exportations de fonds de tasse	8
3- Le Budget 2021 de l'AUPCN en qualité de collègue des Transformateurs de Caoutchouc naturel.....	8
4- Le nouveau mécanisme de fixation du prix APROMAC.....	9
5- La concertation FIRCA-APROMAC.....	9
6- L'Assemblée Générale Ordinaire 2021 de l'AUPCN.....	10
7- Le suivi des conventions Etat/sociétés de transformation de caoutchouc naturel.....	10
8- Examen des projets de décrets du CHPH et contre-projets de l'APROMAC.....	11
9- Participation de l'AUPCN à la préparation de l'Annexe fiscale 2022.....	12
10- Rencontre avec la Primature.....	12
11- Mission d'évaluation des relations Producteurs-Usiniers.....	12
12- L'activité de la transformation du caoutchouc.....	12
CHAPITRE IV : REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
I- Conseil d'Administration de l'AUPCN du Mardi 11 Mai 2021.....	13
II- Conseil d'Administration de l'AUPCN du Jeudi 24 Juin 2021.....	15

III- L'Assemblée Générale Ordinaire du Mercredi 21 Juillet 2021.....	16
IV- Conseil d'Administration de l'AUPCN du Mardi 07 Décembre 2021.....	16

CHAPITRE V : OBSERVATIONS.....	20
1- Au titre des Membres de l'AUPCN.....	20
2- Dans le cadre de l'interprofession.....	21
3- Des différentes activités réalisées.....	21

<u>CONCLUSION</u>	22
-------------------------	----

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER.....	23
--	----

ANNEXE STATISTIQUES 2021.....	36
-------------------------------	----

INTRODUCTION

Le nouveau contexte imprimé par la loi No 2015-537 du 20 juillet 2015 portant orientation agricole, a fortifié l'armature des Organisations interprofessionnelles agricoles (OIA) instituées par l'ordonnance No 2011-473 du 21 décembre 2011 relative aux organisations interprofessionnelles agricoles. L'OIA est un important instrument de la gouvernance des chaînes de valeur institué par l'autorité étatique. Ces chaînes de valeur qui se constituent en organisations professionnelles agricoles (OPA), concourent à la formation de l'OIA en qualité de collèges.

Il est apparu donc nécessaire de créer des Organisations professionnelles agricoles (OPA) dans chaque filière agricole, sur la base du nouveau cadre juridique issu de l'ordonnance 2011- 473 du 21 décembre 2011 ci-dessus citée.

L'Association des Usiniers Producteurs de caoutchouc naturel dite AUPCN, dans ce sens, a été créée le 05 mars 2013. Elle s'inscrit dès lors comme le collège de la famille des transformateurs au sein des organes de l'organisation interprofessionnelle Agricole de l'Hévéa.

L'AUPCN est un cadre d'échanges et de concertation des usiniers de la filière hévéa pour la défense de leurs intérêts.

Divers sujets pertinents font l'objet de traitement depuis la création de l'association en 2013 :

- la réforme de la filière hévéa,
- la taxe (de 5%) sur le chiffre d'affaire du caoutchouc granulé spécifié vendu,
- les questions douanières (empotage, dépotage, surcharge portuaire, etc.),
- les questions sur l'autorisation exceptionnelle d'exporter le fond de tasse,
- l'agrément d'exportateur de caoutchouc granulé,
- la collecte et l'absorption de l'intégralité de fonds de tasse produit,
- le renforcement des capacités d'usinage des sociétés de transformation,
- la compétitivité des entreprises et de la filière hévéa, etc.

Des efforts soutenus des membres pour parvenir à des résultats positifs sont, hélas, contrariés par la baisse continue des cours mondiaux du caoutchouc naturel qui, depuis fin 2013, ne cesse de chuter drastiquement. Une chute du prix sur le marché mondial qui a atteint le niveau en dessous du seuil de rentabilité des entreprises il y a quelques années, freinant ainsi la dynamique de l'activité de transformation.

L'AUPCN a joué pleinement son rôle de collège des Transformateurs du caoutchouc naturel, au sein de l'APROMAC, l'interprofession, participant activement à la recherche des solutions aux préoccupations de la filière hévéa, ainsi qu'aux problématiques de la transformation.

L'année 2021 a été très active et riche pour l'AUPCN qui a fait la première évaluation des conventions Etat-Transformateurs de caoutchouc naturel signées le 16 juin 2020.

Malgré la persistance d'un environnement économique perturbé (Hévéa) par le niveau instable des cours du marché toujours faible, quoiqu'avec une tendance haussière, et la menace continue de la pandémie de la Covid-19, l'AUPCN continue, sans relâche, ses activités.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'AUPCN

1-Création et Membres fondateurs

L'Association des Usiniers Producteurs de Caoutchouc Naturel, en abrégé AUPCN, a été créée le 05 mars 2013, selon la loi No 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux Associations et, conformément à l'ordonnance N° 2011- 473 du 21 décembre 2011 relative aux organisations interprofessionnelles.

Elle regroupe les sociétés industrielles ayant pour vocation la première transformation du caoutchouc naturel et disposant ou non d'une ou plusieurs plantations d'hévéa.

A la création, neuf (09) sociétés membres fondateurs ont constitué l'Association : **CCP, CHC, EXAT, IDH, SAIC, SAPH, SCC, SOGB et TRCI**. A ce jour l'Association compte 22 sociétés membres actifs (*CCP, CHC, EXAT, IDH, SAIC, SAPH, SCC, SOGB, ASAF, CIH, SITH, SAN RUBBER, MCK, SCA, SDCI, GRC, SKCI, LCC, CTCI, SCORS, STPPA et CONTINENTAL RUBBER*, et 05 sociétés en procédure d'adhésion (*ALL CC, GROUPE KELLY, FILIA GROUP, GOLDEN RUBBER et MALINCO CI P&I*).

L'AUPCN est composée de deux (02) catégories de Membres, article 6 des statuts, les Membres actifs, ayant voix délibératives au cours des Assemblées générales et les Membres d'honneur, qui participent aux dites Assemblées à titre consultatif.

2-Objet

L'Association a pour objet, article 3 des statuts:

-la représentation et la défense des intérêts communs de ses membres tant au sein des organes de l'interprofession du secteur de l'hévéa que devant tous organes nationaux ou internationaux, publics ou privés, appelés à traiter des questions relatives auxdits intérêts communs, notamment les pouvoirs publics ivoiriens ;

-la collecte, l'analyse et la diffusion de toute information de nature à favoriser le développement de la filière hévéicole ;

-l'établissement et le développement des liens de solidarité entre les membres ;

-la résolution à l'amiable des conflits entre ses membres avant tout recours juridictionnel ou autre ;

Et généralement toute action propre à favoriser le développement des intérêts des membres.

3-Organes de fonctionnement

L'AUPCN est constituée, pour son fonctionnement, des organes suivants :

-L'Assemblée générale,

-Le conseil d'Administration,

-le Bureau du conseil d'administration.

3-1 : L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de 100 membres (dispositions issues des statuts modifiés en 2019) répartis de la façon suivante : Chaque membre actif dispose de voix délibératives en Assemblée Générale dont le nombre est fixé en tenant compte du poids de la production usinée de l'année N-2 par rapport à l'année de la tenue de l'année générale.

Membres actifs fondateurs

SAPH :	39
SOGB :	14
CCP	7
IDH:	5
EXAT:	7
SCC:	6
SAIC:	3
CHC :	8

NB : la TRCI, membre actif fondateur, est sortie par radiation pour perte de la qualité d'usinier

Membres actifs adhérents

ASAF :	2
CIH:	0
SITH:	1
MCK:	1
SAN RUBBER:	1
Total	94

NB : la CIH est suspendue pour location de ses installations, suspendant ainsi sa production industrielle.

3-2 : Le conseil d'administration

Chaque Administrateur d'un Membre actif siégeant au conseil d'administration dispose d'une voix délibérative.

Le conseil d'administration est composé de 14 membres et repartis de la façon suivante :

Membres actifs fondateurs

SAPH:	2
SOGB:	2
CCP	1
IDH:	1
EXAT:	1
SCC:	1
SAIC:	1
CHC:	1

Membres actifs adhérents

ASAF:	1
SITH:	1
MCK:	1
SAN RUBBER:	<u>1</u>
Total	14

3-3 : Le Bureau du conseil d'administration

Le Bureau du conseil d'administration est composé de :

- Un Président du conseil d'administration, PCA ;
- Deux Vice-Présidents (1^{er} et 2^e) ;
- Un Trésorier, chargé des finances,
- Un Secrétaire Général.

CHAPITRE II : EVENEMENTS MARQUANTS

I- Environnement social et économique

1- Environnement social

Le pays, encore sous la pandémie de la COVID-19, n'a pu relever durablement la tête après le climat de deuil vécu au sommet de l'état, avec la disparition du premier Ministre Gon COULIBALY et de personnalités de haut rang en 2020, a été frappé de nouveau en 2021 par le décès du Premier Ministre Ahmed BAKAYOKO.

Néanmoins, l'année 2021 s'est écoulée avec de riches événements socio politiques au plan national, notamment avec la facilitation du retour de l'ex-Président de la république et plusieurs acteurs politiques. Ces circonstances heureuses ont impacté positivement le climat et l'environnement social du pays

2- Environnement économique

Au plan économique, l'année 2021 a présenté une hausse progressive des cours mondiaux de certains produits d'exportation tels que le caoutchouc naturel, nonobstant la pandémie de la COVID-19 qui perdure et impacte certaines activités.

Avec cette légère embellie des cours du marché mondial et un climat plus favorable au bon déroulement des activités économiques et sociales, le pays a connu une amélioration de sa croissance économique qui s'est située à environ 6,5%.

Au niveau de la filière hévéa, l'année 2021 a révélé pour les transformateurs, d'importants investissements réalisés en vue du renforcement des capacités de production usinée, à travers le renouvellement de lignes ou de nouvelles implantations. De nouvelles unités implantées (CTCI, SKCI, Groupe Kelly, FILIA Group, RARE, Golden Rubber etc.) permettent d'envisager la croissance de la capacité de production industrielle concomitamment aux capacités de ramassage et d'absorption de fonds de tasse.

II-Evénements marquants

✚ Le Sommet mondial sur l'IRSG à Abidjan

L'année 2021 a été marquée par la tenue du sommet mondial virtuel de l'IRSG à Abidjan en juin 2021. La filière hévéa fut pleinement engagée dans l'organisation de ce grand événement.

M. Marc GENOT et M. Olivier MARTIN, Administrateurs de l'AUPCN, furent choisis pour animer des panels.

Le Premier Ministre et son Gouvernement ont exhorté la filière hévéa à passer à la seconde transformation pour plus de valeur ajoutée.

Mission d'une délégation malaisienne en Côte d'Ivoire.

Une délégation malaisienne a effectué une mission en Côte d'Ivoire et a visité la région de l'ouest. Pour la participation de l'APROMAC, l'AUPCN a désigné M SOUMAHORO Bouaké pour prendre part à la tournée.

✚ Décès du Secrétaire Exécutif de l'APROMAC.

L'année 2021 a enregistré le décès subit du Secrétaire Exécutif de l'APROMAC, le regretté Auguste KOUASSI, en date du 26 avril 2021. Les obsèques se sont tenues du 21 au 27 mai 2021, avec les présentations de condoléances à domicile les 21 et 22 mai. L'inhumation a eu lieu le 27 mai 2021 au cimetière de Williamsville, à Abidjan.

✚ Participation de l'AUPCN à la préparation de l'Annexe fiscale 2021

Dans le cadre de l'annexe fiscale 2021, le CA de l'AUPCN a sollicité l'expertise de M Pacôme MONDON, fiscaliste de renommée internationale.

✚ Acquisition par location d'une villa pour abriter le nouveau siège de l'AUPCN

Le siège de l'AUPCN jusque-là logé à la Direction générale de l'IDH est transféré à Cocody II Plateaux Vallon, lot 2152, villa 3.

L'acquisition du nouveau siège de l'AUPCN a permis le recrutement de personnel pour renforcer le fonctionnement du Secrétariat général.

CHAPTRE III : ACTIVITES MENEES

1- L'Approvisionnement des usines en fond de tasse et l'exportation de fonds de tasse

La question de l'approvisionnement des usines en caoutchouc naturel a fait l'objet de traitement par le conseil d'administration de l'AUPCN. Le constat fait, distingue trois types de situations : les Usiniers qui n'éprouvent aucune difficulté à s'approvisionner en fonds de tasse ; les usiniers qui appréhendent l'avenir proche avec beaucoup d'inquiétude et les usiniers qui éprouvent des difficultés à s'approvisionner en fonds de tasse.

En termes de recommandations, l'APROMAC a écrit au CHPH pour l'exhorter à éviter de donner des APE pour l'exportation, s'assurer également que les usiniers sont à même de ramasser correctement la production entière des producteurs.

Ce sujet préoccupant est traité sous trois angles, à savoir:

- ✓ Les Usiniers qui n'éprouvent aucune difficulté à s'approvisionner en fonds de tasse,
- ✓ Les usiniers qui appréhendent l'avenir proche avec beaucoup d'inquiétudes,
- ✓ Les Usiniers qui ont des difficultés à s'approvisionner en fonds de tasse.

2- Exportations de fonds de tasse

La question des exportations de fonds de tasse a fait l'objet de traitement pour:

- ✓ Œuvrer en vue de garantir durablement l'approvisionnement des usines,
- ✓ Autoriser que le surplus de fond de tasse soit exporté.

350 000 tonnes, c'est le surplus estimés pour 2021. Pourtant des usiniers n'arrivent pas à s'approvisionner correctement. Le conseil a résolu d'écrire à l'APROMAC pour demander la suspension de l'activité d'exportation de fond de tasse pour permettre aux usines de disposer des quantités nécessaires à leur fonctionnement.

3- Le Budget 2021 de l'AUPCN en qualité de collègue des Transformateurs de Caoutchouc naturel

L'AUPCN, en qualité de collègue de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA), a reçu une part du budget 2021 de l'OIA pour son fonctionnement. L'AUPCN doit traduire pour son fonctionnement, ses besoins d'activités en budget.

Le Budget de l'AUPCN pour l'exercice 2020, est d'environ 400 (397) millions de francs CFA (investissements et fonctionnement) constitué essentiellement de la dotation de l'APROMAC.

4- Le nouveau mécanisme de fixation du prix APROMAC

L'Etude menée par le BNETD a porté sur la compétitivité de la filière hévéa, d'une part, et, d'autre part, sur la proposition d'un nouveau mécanisme de fixation de prix APROMAC, en déterminant la rémunération de chaque acteur.

Le projet de rapport transmis a présenté des points de désaccord entre les usiniers et le BNETD. Les Usiniers ont récusé ce rapport. Trois tendances animent les débats :

- la première tendance est favorable au maintien du statu quo ;
- la deuxième tendance conseille aux usiniers de lâcher un peu lorsque les cours sont bons ;
- la troisième tendance qui prend en compte la taxe sur le chiffre d'affaire, suggère que cette taxe soit étendue à tout le caoutchouc.

L'approche des négociations, en vue du maintien du statu quo, est privilégiée. Un comité de pilotage va être mis en place.

Le Rapport du BNETD sur l'étude de la compétitivité de la filière hévéa et le nouveau mode de fixation du prix du Caoutchouc a été examiné par l'AUPCN qui l'a récusé.

5- La concertation FIRCA-APROMAC

Elle est régie par le décret No 2002-521 du 11 décembre 2002 portant modalités de fixation et de recouvrement des cotisations professionnelles pour le FIRCA. Ces cotisations sont fixées et recouvrées selon des modalités établies par décrets pris en conseil des ministres. Ces décrets fixent, pour chaque cotisation professionnelle et pour une durée maximale de cinq (05) ans, l'assiette, le fait générateur, la limite maximale du taux, les redevables légaux, ainsi que les règles de liquidation de recouvrement.

Des arrêtés conjoints d'application des ministres compétents fixent annuellement le taux de chaque cotisation professionnelle. La fixation du taux est précédée d'une concertation entre le FIRCA et l'APROMAC :

-Fixation des cotisations professionnelles par le même décret, mais révisé chaque année sur cinq (05) ans par des arrêtés conjoints des ministres compétents sur la base de concertation entre le FIRCA et l'APROMAC.

Une nouvelle concertation entre le FIRCA et l'APROMAC doit se tenir. Les usiniers doivent faire des propositions pour les différents guichets que compose le fonds. Il y en a sept (07).

-Guichet 1 : Recherche agronomique et foresterie appliquée,

-Guichet 2 : Conseil agricole,

-Guichet 3 : Formation professionnelle agricole,

-Guichet 4 : Renforcement des capacités des OPA,

-Guichet 5 : Réserve financière,

-Guichet 6 : Caisse de solidarité,

-Guichet 7 : Fonctionnement du FIRCA.

Plus de cinq (5) milliards de francs CFA de cotisations versées par les usiniers aux guichets.
Le règlement intérieur du FIRCA édicte des propositions définies comme suit:

- Un taux minimum de 75% pour le Guichet 2 (conseil agricole), le Guichet 3 (Formation professionnelle) et le Guichet 4 (Renforcement des capacités)
- Un taux de 5% pour le Guichet 6 (caisse de solidarité)

Sur le sujet, l'AUPCN a proposé de nouveaux taux affichés comme suit :

GUICHETS	Taux 2016-2020	Taux 2021-2026
Recherche appliquée	8%	5%
Conseil agricole	80%	79%
Appui aux OPA	2%	2%
Solidarité	5%	5%
Administration du FIRCA	5%	5%
Durabilité	5%	3%
2è Transformation		1%

L'AUPCN est appelée à enrichir la réflexion.

6- L'Assemblée Générale Ordinaire 2021 de l'AUPCN

L'Assemblée Générale ordinaire 2021 de l'AUPCN a examiné le rapport d'activités et financier de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et a bouclé ainsi la deuxième année de la première mandature en cours du nouveau Président du conseil d'administration de l'Association, confirmé à ce poste lors de l'Assemblée Générale mixte 2019.

Le quorum largement atteint avec 92% de présence, en termes de voix délibératives, l'AGO a délibéré valablement sur le rapport d'activités et le bilan financier de l'exercice 2019.

L'Assemblée a approuvé le rapport d'activités et financier et a donné quitus au conseil d'administration.

7- Le suivi des conventions Etat/sociétés de transformation de caoutchouc naturel

Plusieurs rencontres avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie ont permis aux Usiniers de bien comprendre cette opération, de recueillir des explications et de saisir les modalités de suivi de cette convention.

Le CHPH a organisé l'audition de six (06) Transformateurs sur douze (12) signataires de la convention : EXAT, IDH, CCP, ASAF, SAPH et CTCL. Sur les six transformateurs (06) audités, un (01) seul a pu atteindre les engagements pris, à savoir EXAT. Ainsi un nouveau plan d'exécution a été proposé par les cinq (05) autres transformateurs. Les six (06) sociétés non auditées, le seront en 2022. Il s'agit de SAIC, MCK, CIH, LCC, SGORS et STPPA.

8- Examen des projets de décrets du CHPH et contre-projets de l'APROMAC

L'AUPCN a participé aux différentes séances de l'examen des projets de décrets du CHPH et les contre-projets de l'APROMAC, tenues les 15 et 16 janvier 2021.

Le CHPH a transmis six (06) projets de décrets :

- **Projet de décret portant organisation et fonctionnement de la commercialisation des produits et sous-produits de l'hévéa et du palmier à huile ;**

-Contre-projets de l'APROMAC :

- Projet de décret fixant les modalités de la commercialisation intérieure des produits de l'hévéa et du palmier à huile
- Projet de décret fixant les modalités de la commercialisation extérieure des produits de l'hévéa et du palmier à huile

- **Projet de décret portant autorisation préalable d'extension et d'installation des unités de transformation des produits et sous-produits de l'hévéa et du palmier à huile ;**

-Contre-projets de l'APROMAC

- Projet de décret relatif au zonage agro-industriel dans les filières hévéa et du palmier à huile
- Projet de décret portant autorisation préalable d'extension et d'installation des unités de transformation des produits et sous-produits des filières hévéa et du palmier à huile

- **Projet de décret portant communication et traitement des données statistiques des filières hévéa-palmier à huile ;**

-Contre-projets de l'APROMAC

- Supprimer ce projet de décret et prendre une décision en concertation avec les OIA définissant les modalités de la communication des données statistiques.

- **Projet de décret portant modalités de contrôle de gestion et d'audit des interprofessions des filières hévéa-palmier à huile par le conseil Hévéa-Palmier à huile ;**

-Contre-projet de l'APROMAC :

- Supprimer ce projet de décret et prendre une décision en concertation avec les OIA définissant les modalités et champs d'application des audits et contrôle de la gestion des filières hévéa-palmier à huile

- **Projet de décret portant création et gestion du fonds de soutien et de développement des filières hévéa et palmier à huile ;**

-Contre-projet de l'APROMAC :

- Pas de nécessité de prise de ce projet de décret au regard des missions du CHPH et de l'historique du développement des filières après le désengagement de l'Etat. La prise de ce décret n'est pas pertinente.

-
- **Projet de décret portant modalités d'attribution et de délivrance des agréments pour l'exercice des activités d'encadrement et de commercialisation des produits de l'hévéa et palmer à huile.**

-Contre-projet de l'APROMAC :

- Projet de décret fixant les conditions d'agrément pour l'exercice des activités d'encadrement en plantations villageoise
- Projet de décret fixant les conditions d'agrément pour l'achat des produits de l'hévéa et du palmier à huile
- Projet de décret fixant les conditions d'agrément pour l'exportation des produits de l'hévéa et du palmier à huile

9- Participation de l'AUPCN à la préparation de l'Annexe fiscale 2022

Pour l'année fiscale 2022, le CA de l'AUPCN a examiné l'annexe fiscale 2022 qui fait apparaître une nouvelle taxe de 1,5 % du prix de référence du caoutchouc naturel, perçue ad valorem, au cordon douanier.

10- Rencontre avec la Primature

L'AUPCN a participé aux séances de travail organisées par l'APROMAC les 26 et 27 juillet 2021, dans le cadre des concertations entre le Premier Ministre et les Professionnels du secteur agricole ivoirien. Il s'est agi d'élaborer les plans de transformation sectorielle des chaînes de valeur agricole et agro-industrielle.

11- Mission d'évaluation des relations Producteurs-Usiniers

L'AUPCN a participé à la mission organisée par l'APROMAC à l'ouest dans les secteurs de Guiglo et de Man, du 12 au 16 septembre 2021, ainsi qu'aux différentes séances de travail subséquentes tenues avec la société SOUTHLAND KATI COTE D'IVOIRE (SKCI) et la SAPH.

12- L'activité de la transformation du caoutchouc

Le secteur de la transformation du caoutchouc naturel connaît une évolution exponentielle depuis quelques années. La Côte d'Ivoire est passée au 4^e rang du classement mondial, avec une production usinée annuelle de 1 100 000 tonnes de caoutchouc sec.

Le nombre de sociétés, de même que les unités de transformation a cru, favorisant la croissance de la quantité de caoutchouc naturel transformé.

-Sociétés de transformation en 2021 :

D'importants investissements ont été réalisés en vue du renforcement des capacités de production usinée, à travers le renouvellement de lignes ou la réalisation de nouvelles implantations. De nouvelles unités implantées (CTCI, SKCI, Groupe Kelly, FILIA Group, RARE, Golden Rubber etc.) permettent d'envisager la croissance de la capacité de production industrielle concomitamment aux capacités de ramassage et d'absorption de fonds de tasse.

L'année 2021 a enregistré un nombre croissant de sociétés de transformation du caoutchouc naturel dans la filière hévéa en Côte d'Ivoire. Outre les anciennes sociétés en activité, plusieurs nouvelles sociétés sont rentrées en production.

- Anciennes sociétés, membres actifs de l'AUPCN, en production : CCP, CHC, EXAT, IDH, SAIC, SAPH, SCC, SOGB, ASAF, CIH, SITH, SAN RUBBER, MCK, SCA
- Nouvelles sociétés, membres actifs de l'AUPCN, en production en 2021 : SDCI, GRC, SKCI,
- Nouvelles sociétés, membres actifs de l'AUPCN, non opérationnelles en 2021: CTCL, LCC, SCORS, STPPA et CONTINENTAL RUBBER.
- Sociétés en procédure d'adhésion comme membres, en production en 2021 : ALL CC, GROUPE KELLY, FILIA GROUP et GOLDEN RUBBER.
- Sociétés, non membres de l'AUPCN, en production en 2021: SDCI B (ex ITCA), RARE et SOCASA.
- Seize (16) sociétés produisent et ont transmis leurs statistiques au secrétariat de l'AUPCN : SAPH, SOGB, CCP, EXAT, SCC, IDH, CHC, SAIC, SDCI, ASAF, SITH, SKCI, SAN RUBBER, SCA et GRC, pour une production usinée transmise de 759 000 tonnes, avec trois (03) mois de production de la société ASAF en attente.
- Les membres de l'AUPCN, à savoir, Groupe KELLY, FILIA Group, GOLDEN RUBBER, en production, n'ont pas transmis leurs statistiques et SCORS, LCC, ALL CC, CTCL, GOLDEN RUBBER, sont en période d'essai. CIH (extension), STPPA et MALINCO CI Plantations & Industries, sont en implantation.
- Les sociétés SDCI B (ex ITCA), RARE et SOCASA, en production usinée, ne sont pas encore membres de l'AUPCN.

CHAPITRE IV : REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2021 a vu la tenue de trois (03) réunions de conseil d'administration et d'une assemblée générale ordinaire de l'AUPCN:

I- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUPCN DU MARDI 11 MAI 2021

Six points étaient à l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption du PV du CA du 16/12/2020
- 2- Le nouveau mécanisme de fixation du prix APROMAC
- 3- La concertation FIRCA-APROMAC
- 4- Les cotisations
- 5- Les statistiques
- 6- Divers

-L'adoption du PV du 16/12/2020

Le PV a été adopté à l'unanimité. Pour les agréments d'exportateurs de caoutchouc granulé, six mois de validité pour les nouveaux demandeurs et la jouissance continue des agréments en cours de validité, est accordée.

-Le nouveau mécanisme de fixation du prix APROMAC

Le projet de rapport transmis a été récusé par les Usiniers, en désaccord sur certains points avec le BNETD.

Trois tendances animent les débats :

- la première tendance est favorable au maintien du statu quo ;

- la deuxième tendance conseille aux usiniers de lâcher un peu lorsque les cours sont bons ;
- la troisième tendance qui prend en compte la taxe sur le chiffre d'affaire, suggère que cette taxe soit étendue à tout le caoutchouc.

L'approche des négociations, pour le maintien du statu quo, est privilégiée. Un comité de pilotage est mis en place.

-La concertation FIRCA-APROMAC

L'activité est organisée par le décret No 2002-521 du 11 décembre 2002 portant modalités de fixation et de recouvrement des cotisations professionnelles pour le FIRCA.

Des décrets pris en conseil des ministres fixent, pour chaque cotisation professionnelle et pour une durée maximale de cinq (05) ans, l'assiette, le fait générateur, la limite maximale du taux, les redevables légaux, ainsi que les règles de liquidation de recouvrement.

Des arrêtés conjoints d'application des ministres compétents fixent annuellement le taux de chaque cotisation professionnelle. Une concertation préalable entre le FIRCA et l'APROMAC se tient. Sur ces bases, une nouvelle concertation entre le FIRCA et l'APROMAC doit se tenir.

Les usiniers doivent faire des propositions au titre des différents guichets que compose le fonds.

- Guichet 1 : Recherche agronomique et foresterie appliquée,
- Guichet 2 : Conseil agricole,
- Guichet 3 : Formation professionnelle agricole,
- Guichet 4 : Renforcement des capacités des OPA,
- Guichet 5 : Réserve financière,
- Guichet 6 : Caisse de solidarité,
- Guichet 7 : Fonctionnement du FIRCA.

Le montant disponible affiché est de plus de 5 milliards de francs CFA

Le règlement intérieur du FIRCA stipule des propositions définies comme suit:

- Un taux minimum de 75% pour le Guichet 2 (conseil agricole), le Guichet 3 (Formation professionnelle) et le Guichet 4 (Renforcement des capacités) ;
- Un taux de 5% pour le Guichet 6 (caisse de solidarité),

L'AUPCN a proposé de nouveaux taux affichés comme suit :

GUICHETS	Taux 2016-2020	Taux 2021-2026
Recherche appliquée	8%	5%
Conseil agricole	80%	79%
Appui aux OPA	2%	2%
Solidarité	5%	5%
Administration du FIRCA	5%	5%
Durabilité	5%	3%
2è Transformation		1%

L'AUPCN est appelée à enrichir la réflexion.

-Les cotisations

Le PCA a informé les usiniers que le temps de sensibilisation cède la place au temps de l'action.

-Les statistiques de caoutchouc naturel

Des documents ont été distribués aux Administrateurs qui doivent en prendre connaissance.

-Divers

-Le Sommet mondial sur l'IRSG à Abidjan.

Le sommet mondial virtuel de l'IRSG s'est tenu à Abidjan en juin 2021.

-Etude sur la contribution du caoutchouc naturel à l'économie du pays.

Le fichier transmis par l'Institut des statistiques n'est pas facile à comprendre.

-La notion de zonage : La question a été évoquée.

-Projection de plantations nouvelles.

L'on projette la création chaque année d'un verger de 10 000 hectares.

-La Société ALL CC, KM 44: Volonté des dirigeants de la société d'intégrer l'APROMAC et l'AUPCN.

-Mission d'une délégation malaisienne en Côte d'Ivoire.

Pour la participation de l'APROMAC, l'AUPCN a désigné M. SOUMAHORO Bouaké.

-Obsèques du défunt Secrétaire Exécutif de l'APROMAC.

La famille du défunt a décidé d'organiser les obsèques du 21 au 27 mai 2021. Les présentations de condoléances à domicile se feront les 21 et 22 mai, l'inhumation étant fixée au le 27 mai.

II-CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUPCN DU JEUDI 24 JUIN 2021

Huit points à l'ordre du jour :

1- Adoption du PV du CA du 11/05/2021

Les Administrateurs ont adopté à l'unanimité le PV du CA du 11/05/2021

2- Rapport d'activités de l'exercice 2020

Adoption du rapport d'activités et quitus aux Administrateurs.

3- Présentation des comptes 2020 de l'AUPCN

L'état des comptes de l'AUPCN 2020 présente en ressources, 482 261 120 FCFA, les emplois de 53 383 100 FCFA et du solde de 429 328 020 FCFA ;

4- Mise en place du comité de pilotage des négociations Usiniers/Producteurs pour la nouvelle formule de prix APROMAC

5- Les Exportations de fond de tasse

Cœuvrer pour garantir durablement l'approvisionnement des usines, autoriser que le surplus de fond de tasse soit exporté, estimé à 350 000 tonnes, pour 2021.

6- Les nouveaux bureaux de l'AUPCN

Les images de la salle de conférence du siège de l'AUPCN ont été présentées par vidéo par le PCA.

7- Les Cotisations

Le point des cotisations montre les usiniers qui payent correctement leurs cotisations, les usiniers qui ont des échéanciers et ceux qui ne payent pas leurs cotisations.

8- Divers

-Les usiniers sont invités à héberger les planteurs remplissant les conditions requises pour bénéficier du préfinancement dans le cadre de l'opération « une plantation un certificat foncier »

-Les statistiques de caoutchouc naturel. Le PCA a exhorté les Usiniers à transmettre leurs statistiques, surtout les ceux qui n'envoient pas leurs chiffres depuis le début de l'année.

-Le Sommet mondial virtuel de l'IRSG.

Le PCA a estimé satisfaisant le sommet, riche scientifiquement, rehaussé par la présence du Premier Ministre ivoirien. La Côte d'Ivoire occupe la 4^e place mondiale. L'Ivoirien OUMAR N'DIAYE, DGA FIRCA, honoré par l'APROMAC pour sa nomination en qualité de Président de l'IRDB.

III-L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 JUILLET 2021

L'AUPCN a tenu une AGO le 21 juillet 2021, pour délibérer sur les sujets suivants :

1- Rapport moral d'activités et état des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

2- Adoption des résolutions

3- Malgré la COVID 19, sept réunions du conseil d'administration, ainsi que des rencontres ont animé les activités réalisées en 2020. Les usiniers ont bénéficié de l'appui de l'Etat avec la convention Etat/Transformateurs de caoutchouc naturel, avec des avantages fiscaux.

La question de l'approvisionnement des usines en fond de tasse, de l'exportation, de l'étude sur la compétitivité et le nouveau mode de fixation du prix APROMAC, ont été traités.

L'état des comptes de l'AUPCN 2020 présente en ressources, 482 261 120 FCFA, les emplois de 53 383 100 FCFA et du solde de 429 328 020 FCFA.

Les délégués ont reconnu le grand travail abattu par l'équipe en place qui se résume au PCA et à son SG. Le secrétariat doit être renforcé, outre l'appui de compétences extérieures.

Le rapport moral d'activités et financier a été adopté, à l'unanimité des délégués présents.

Les trois résolutions présentées ont été également adoptées.

IV-CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 07 DECEMBRE 2021

Neuf (09) points à l'ordre du jour suivant:

1 - Lecture et Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24/06/ 2021

2- Point des activités menées et Bilan financier à fin octobre 2021

3- Proposition de programme d'activités pour l'année 2022

4- Proposition de Budget 2022 de l'AUPCN

5- Approvisionnement en matières premières

- Approvisionnement des usines et disponibilité de la matière première

- Suivi de la mise en œuvre des conventions Etat/Transformateurs de caoutchouc naturel

6- Projet de l'Annexe fiscale 2022 ;

7- Les cotisations et reversements;

8- Les statistiques de caoutchouc naturel;

9- Divers :

- Mode de distribution ou d'utilisation des fonds COVID ;
- Aide à la création de plantations ;
- Proposition de la FPHCI pour des centres de groupages pour approvisionner les usines.

Le conseil d'administration se tient, avec l'inauguration du nouveau siège de l'AUPCN, en présence de Président KOFFY Fulgence, ex PCA de l'APROMAC, et du Président KREMIEN Eugène, PCA en exercice de l'APROMAC. Les trois dirigeants ont intervenus.

- Adoption du Procès-verbal du conseil d'administration du 24/06/2021

Les Administrateurs ont, à l'unanimité, adopté le projet de PV du Conseil d'Administration de l'AUPCN du 24/06/ 2021, après une légère correction : Page 6, avec un 2è R à IRDB pour faire « IRRDB ».

- Point des activités menées et Bilan financier à fin octobre 2021

- Point des activités menées à fin octobre 2021

Le document résumant toutes les activités réalisées du 01/01/2021 au 31/10/2021 a été remis aux Administrateurs qui pourraient, si nécessaire, faire des observations.

- Bilan financier au 31 octobre 2021

Le Trésorier de l'AUPCN, M. Olivier MARTIN a été relayé par le SGA, M. KOUAME Moro Serges Pacôme, qui a communiqué des documents qui résument la situation financière de l'Association au 31 octobre.

-le suivi budgétaire au 31 octobre 2021 ;

Les ressources de l'AUPCN de 2021 sont de 400 millions de francs CFA, issues de la dotation APROMAC. Au 31 octobre 2021, 240 millions 634 mille francs CFA ont été versés, soit 60% de taux de réalisation.

A cette date, 67 millions 963 mille de francs CFA d'emplois ont été réalisés (sur 80 millions 500 mille de francs CFA prévus), soit 84% de taux de réalisation.

La situation de trésorerie se présente avec un solde positif d'un montant de 537 millions huit cents au 31 octobre 2021. Pour tous les détails, voir le document y afférent.

-S'agissant du bilan financier au 31 décembre 2021 et du compte de résultat au 31 Décembre, les explications sont résumées sur ces documents produits par la trésorerie de l'AUPCN. (....)

- Proposition de programme d'activités

L'AUPCN présente un programme d'activités pour 2022, soumis à l'approbation du conseil d'administration

.Etude sur le zonage

Cette activité a retenu l'attention de la majorité des Administrateurs du CA pour l'année 2022.

.Etude sur la replantation du verger hévéicole ivoirien

Une étude sur la replantation est nécessaire pour prévenir l'impact que cela aura sur l'activité d'usinage, avec la question de la disponibilité de la matière première pour les usines.

.Comité de veille de l'AUPCN

-Un comité de veille aura pour missions d'assurer la Veille sur la politique de prix APROMAC et de celle afférente à l'achat de matières premières des Usiniers. Il procédera :

.Constat entre le 07 et le 10 du mois

Le comité dressera un constat entre le 07 et le 10 du mois

.Action ci-nécessaire après le 10 du mois

Le comité proposera, si nécessaire, des actions à mener après le 10 mois.

.Suivi des capacités d'usinage installées au vu de la production nationale

Le comité de veille assurera également le suivi des capacités d'usinage installées au vu de la production nationale. Les Usiniers doivent se prévaloir d'une production usinée à hauteur de 1,2 million de tonnes. Il faut donc veiller à optimiser les capacités installées.

.Cartographie dynamique des usines et des ponts bascules

La cartographie dynamique est un outil de professionnalisation qui permettra à l'AUPCN de disposer de solides argumentaires sur l'identification des usines, la production, la matière première, l'adressage des différents problèmes des usiniers dans les zones, l'implantation des usines, les ponts bascules etc.

.Un évènement majeur, festif (le dîner du Caoutchouc, gala du caoutchouc, journée de l'usinier)

Instituer un évènement majeur qui pourrait réunir l'ensemble des Usiniers de l'AUPCN chaque année à une époque déterminée a été accueillie favorablement par tous.

.Visite de l'AUPCN à chaque Usinier avec production d'un rapport de visite

L'AUPCN organisera chaque année des visites chez chacun des Usiniers. Une occasion qui permettra à l'équipe de l'AUPCN de se rapprocher de ses membres, de connaître leurs sites et de passer des moments d'échanges et de rencontres avec les opérateurs de la transformation du caoutchouc naturel.

- Proposition de Budget 2022 de l'AUPCN

Le Trésorier a présenté le budget 2022 de l'AUPCN, commenté par le SGA de l'AUPCN., d'un montant de 397 650 000 FCFA, avec les investissements de 41 500 000 FCFA et le fonctionnement de 352 150 000 FCFA. Le projet de Budget 2022 de l'AUPCN, après examen, a été adopté par les Administrateurs pour un montant de 397 650 000 FCFA.

- Approvisionnement en matières premières

- Approvisionnement des usines et disponibilité de la matière première

L'évolution sur le terrain a conduit l'APROMAC, avec l'AUPCN et le CHPH, à organiser une mission d'évaluation dans la région de Dabou. Des Usiniers et non des moindres, manquent de matières premières. Cela est valable dans d'autres zones.

- Suivi de la mise en œuvre des conventions

Le PCA de l'AUPCN a rappelé au conseil d'administration, l'évènement majeur survenu l'année 2020, avec la signature de la convention Etat-Transformateur de caoutchouc naturel, par

12 Usiniers en date du 16 juin 2020. Dans la mise en œuvre de ces conventions, six (06) Usiniers ont été auditionnés.

Ce sont, SAPH, IDH, EXAT, CCP, ASAF et CTCI. Les six (06) autres (SAIC, MCK, CIH, LCC, SITH et STPPA) seront auditionnés dans le courant du premier trimestre de 2022.

Sur les six Usiniers, la société EXAT a réalisé ses engagements pris. De nouveaux plans de saturation ont été formulés par les autres Usiniers. Un tableau qui présente la situation et les prévisions de production a été examiné par les Administrateurs.

Il ressort de ce tableau que dès 2023, il y aura un déficit entre la production nationale et la capacité d'usinage. Cette situation est exacerbée par l'attribution à un Usinier (Mainland RARE RUBBER) d'un important volume de production de caoutchouc sec. Cette situation a soulevé plusieurs commentaires.

Les Administrateurs, au-delà des contestations, ont estimé qu'il faudrait songer à la replantation et à la création de nouvelles plantations.

-Projet de l'Annexe fiscale 2022

Une taxe sans seuil de 1,5% sur le prix SICOM est imposée aux exportateurs de l'hévéa, notamment les Usiniers. Plusieurs réunions et rencontres ont été tenues par le PCA de l'APROMAC avec des autorités. Cette taxe est plus pénalisante que celle qui a cours jusque-là, relève le PCA de l'AUPCN.

De toutes les hypothèses avancées, la solution idoine viendrait de la proposition qui intègre cette taxe de 1,5% dans le mécanisme de prix APROMAC, juste avant la détermination des rémunérations des acteurs (Usiniers et Producteurs). Cette hypothèse est celle retenue par le PCA de l'APROMAC.

Le PCA de l'AUPCN, à ce niveau des échanges, a informé le conseil de l'élaboration en cours d'un coût de production de caoutchouc usiné hors matières premières.

- Cotisations et Reversements des Usiniers

Le tableau récapitulatif des cotisations et reversements de chaque Usinier fait apparaître la situation individuelle de chaque Usinier.

De plus en plus, les Usiniers s'acquittent de leurs devoirs. Néanmoins, nombre d'Usiniers restent encore devoir des cotisations et des reversements. Des efforts restent encore à faire.

Ainsi, le PCA de l'AUPCN a exhorté ses paires à continuer dans le bon sens en payant leurs cotisations et en réglant les reversements.

-Le tableau de Statistiques

Le PCA de l'AUPCN a invité les Administrateurs, à prendre connaissance du document afférent aux statistiques de caoutchouc naturel AUPCN 2021 inséré dans les chemises.

-Divers

- Mode de distribution ou d'utilisation des fonds COVID

L'APROMAC a reçu en définitive cinq (5) milliards de francs CFA au titre du fonds COVID pour les producteurs d'hévéa. Ce montant donnerait seulement environ 35 000 FCFA à chaque producteur. Le PCA de l'APROMAC propose que cet argent serve à développer un projet profitable à tous.

- Aide à la création de plantations

Le PCA de l'AUPCN, M. Charles-Emmanuel YACE, a évoqué l'importance de dynamiser cette activité, qui mérite une stratégie d'approche. La replantation des vergers contribue à préserver les vergers existants. Une demande doit être adressée au PCA de l'APROMAC en vue de l'augmentation du budget affecté à l'activité de replantation.

- Proposition de la FPHCI concernant la mise en place de centres de groupages pour approvisionner les usines

Le PCA a informé les Administrateurs de la proposition de la FPH-CI pour la mise en place de centres de groupages pour approvisionner les usines.

CHAPITRE V : OBSERVATIONS

1- Au titre des Membres de l'AUPCN

Deux catégories de membres composent l'AUPCN, article 6 des statuts, les Membres actifs, ayant voix délibératives aux Assemblées générales et les Membres d'honneur, à titre consultatif.

Neuf (09) membres actifs fondateurs ont créé l'AUPCN: CCP, CHC, EXAT, IDH, SAIC, SAPH, SCC, SOGB et TRCI. Ce dernier membre fondateur (TRCI) est sorti de l'Association pour radiation. Outre ces membres fondateurs, quatorze (14) membres actifs adhérents complètent officiellement le nombre de membres de l'Association : ASAF, CIH, SITH, MCK, SCA, SAN RUBBER, SDGI, CTGI, GRC, SKCI, LCC, SCORS, STPPA et CONTINENTAL RUBBER. La CIH est suspendue d'activités pour location de sa section industrielle.

Douze sociétés (CCP, CHC, EXAT, IDH, SAIC, SAPH, SCC, SOGB, ASAF, SITH, MCK et SAN RUBBER) siègent au conseil d'administration avec des Administrateurs en qualité de titulaires. Les membres SDGI, SCA, GRC, CTGI et SKCI, siègent en qualité d'administrateurs-observateurs.

L'AUPCN compte donc à ce jour, 21 Membres actifs et aucun Membre d'honneur. Deux sociétés membres actifs ont perdu cette qualité pour cession définitive ou location de l'activité de transformation. Ce sont la TRCI et la CIH qui devraient porter le nombre de membres à 23. En outre, Plusieurs nouvelles sociétés sont dans l'attente d'une adhésion formelle, entre autres, Groupe KELLY, Groupe FILIA, GOLDEN RUBBER, ALL COMMODITIES Company, MALINCO Côte d'Ivoire Plantations & Industrie, etc.

2- Dans le cadre de l'interprofession

Déjà constituée selon le cadre juridique de l'ordonnance 2011-473 du 21 décembre 2011, l'AUPCN, titulaire d'un arrêté ministériel d'Autorisation et de fonctionnement, (Arrêté n°0614/MIS/DGAT/DAG/SDVA du 21/02/2022), joue pleinement son rôle au sein de l'interprofession en qualité de membre et de collègue des Transformateurs.

Dans ce sens, l'AUPCN qui siège au sein des organes (AG, CA) de l'OIA, avec des représentants désignés, en qualité de délégués et d'Administrateurs, participe à toutes les discussions dans le cadre du traitement des différents dossiers majeurs de la filière hévéa.

3- Des différentes activités réalisées

Durant l'année 2021 se sont tenues, trois (03) réunions du conseil d'administration, une AGO et des séances de travail. Des sujets d'importance ont été traités afférents à l'exportation de fonds de tasse, au renforcement des capacités d'usinage et d'absorption de toute la production de fonds de tasse, au suivi de la mise en oeuvre des conventions Etat/Transformateurs de caoutchouc naturel et à l'élaboration du nouveau mécanisme de fixation du prix du caoutchouc, etc.

L'Assemblée générale ordinaire de l'association, tenue le 21 juillet 2021, a fait le bilan des activités de l'exercice 2020.

Le travail abattu par le conseil d'administration au cours de l'année 2021 consolide la crédibilité de l'AUPCN et affirme la qualité de sa présence au niveau de la filière hévéa. De ce fait, l'AUPCN maintient solidement son statut d'organisation professionnelle représentative de la famille des Transformateurs de la filière hévéa.

CONCLUSION

Le rapport moral d'activités et financier de l'exercice 2021 de l'AUPCN retrace succinctement l'ensemble des activités menées par l'Association lors dudit exercice.

L'année 2021 a été marquée pour les usiniers, surtout signataires de la convention, par le premier point de suivi de la mise en œuvre des conventions Etat/Transformateurs de caoutchouc naturel. Le nouveau PCA de l'AUPCN a conduit les activités, avec moins de stress au plan financier, les moyens, aussi bien financiers, matériels, qu'humain (autorisation de recrutement de personnel), étant maintenant disponibles pour le fonctionnement de l'Association. Comme toujours, le PCA, Charles-Emmanuel YACE et son équipe sont restés incisifs au front aux côtés de l'équipe de l'APROMAC dirigée de main de maître par le PCA KREMIEN Eugène.

L'AUPCN, avec les organes institués, dont le conseil d'administration de 14 membres titulaires, (14 suppléants, à pourvoir pour certains membres), d'une assemblée générale de 100 délégués (*repartis aux membres actifs selon le critère de la production usinée N-2 par rapport à l'année de l'assemblée générale*), d'un bureau avec un Président, deux vice-présidents, un Trésorier général et un Secrétaire général, fonctionne correctement.

Le combat pour relever les défis, dont la lutte pour la survie et la compétitivité des entreprises de première transformation du caoutchouc naturel, est mené par les usiniers. L'espoir est permis, car bien qu'éprouvés par la taxe sur le chiffre d'affaire (2012), la baisse des cours mondiaux, et le renchérissement des facteurs de production, les Usiniers se consolent avec la signature en juin 2020 des conventions d'Etat (12 sociétés) et la remontée (timide) des cours mondiaux du caoutchouc naturel, permettant l'accroissement des capacités de production.

Ainsi, malgré les difficultés à surmonter, la marche de l'AUPCN vers la maturité se poursuit avec le statut de membre de l'OIA Hévéa. L'AUPCN est représentée dans les organes de l'APROMAC OIA, par 40 délégués à l'AG et 10 Administrateurs au CA, désignés au regard de critères consensuels, par le conseil d'Administration.

C'est donc dans un mouvement solidaire et avec détermination que l'AUPCN joue sa partition dans le cadre de la marche des activités de la filière hévéa.

Je vous remercie.

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Notre association présente **un résultat positif de 210 652 898 FCFA** au 31 décembre 2021, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses.

Les recettes représentent 320 489 354 FCFA provenant intégralement de la subvention APROMAC et ont baissé de 29,25% par rapport à l'année dernière en raison du dernier appel de fonds non réalisé dont le montant est de 79 855 000 FCFA.

Les dépenses s'élèvent à 109 836 456 FCFA en augmentation de 439% par rapport à l'année précédente. Elles se composent en grande partie des charges du personnel qui ont connu une hausse de 33 367 535 FCFA avec le recrutement de l'équipe administrative en 2021 et des services extérieurs qui ont aussi connu une hausse de 36 647 981 FCFA composées essentiellement des charges locatives liées à l'acquisition du nouveau siège de l'AUPCN et aux divers frais d'entretien et assurance.

La trésorerie de l'association fait apparaître des réserves accumulées chaque année de 584 561 154 FCFA et nous laisse présager un avenir serein pour notre association.

Le bilan : l'association dispose d'un patrimoine de 677 454 403 FCFA composé de Immobilisation Corporelles et financière : 82 163 199 FCFA

Créances : 10 730 050 FCFA

Disponibilité : 584 561 154 FCFA

Le Passif de l'association est de 677 454 403 FCFA composé de

Fonds associatifs (adhésion) : 9 500 000 FCFA

Réserves et résultat : 664 968 744 FCFA

Provisions et dettes fiscales : 2 985 659 FCFA

Le suivi budgétaire présente un taux de réalisation global des objectifs financiers de 40% se déclinant comme suit :

- Taux de mobilisation des ressources 80% en 2021 contre 76% en 2020
- Taux d'exécution des investissements budgétés 85% en 2021 contre 15% en 2020
- Taux d'exécution des dépenses budgétées 28% en 2021 contre 6% en 2020.

BILAN

ACTIF (en fcfa)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	98 084 498	19 521 299	78 563 199	30 021 000
Aménagements, agencements et installations	16 137 922	840 664	15 297 258	-
Matériel, mobilier et actifs biologiques	53 046 576	9 048 265	43 998 311	1 121 000
Matériel de transport	28 900 000	9 632 370	19 267 630	28 900 000
Immobilisations financières	3 600 000	0	3 600 000	3 600 000
Cautions et dépôts	3 600 000		3 600 000	3 600 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	101 684 498	19 521 299	82 163 199	33 621 000
ACTIF CIRCULANT				
Créances	10 730 050	0	10 730 050	0
Fournisseurs, avances versées	10 730 050		10 730 050	
Disponibilités	584 561 154	0	584 561 154	429 378 020
Banque	582 488 924		582 488 924	428 118 820
Caisse	2 072 230		2 072 230	1 259 200
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	595 291 204	0	595 291 204	429 378 020
TOTAL ACTIF (I + II)	696 975 702	19 521 299	677 454 403	462 999 020

PASSIF (en fcfa)	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
---------------------	-------------------	-------------------

CAPITAUX PROPRES

Fonds associatifs	9 500 000	8 500 000
Droits d'adhésion	9 500 000	8 500 000
Réserves	454 315 846	21 670 122
Autres	454 315 846	21 670 122
Résultat de l'exercice	210 652 898	432 645 724
Résultat	210 652 898	432 645 724
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	674 468 744	462 815 846

PASSIF CIRCULANT

Dettes long terme	122 478	0
Provisions pour risques et charges	122 478	0
Dettes court terme	2 863 181	183 174
Adhérents, avances reçues	183 174	183 174
Dettes fiscales et sociales	2 680 007	0
TOTAL PASSIF CIRCULANT (II)	2 985 659	183 174

TOTAL PASSIF (I + II)	677 454 403	462 999 020
--------------------------------	--------------------	--------------------

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT
(en fcfa)

Net
31/12/2021

Net
31/12/2020

Variation

PRODUITS D'EXPLOITATION

Subventions	320 065 000	450 000 000	-129 935 000
Subvention APROMAC	320 065 000	450 000 000	-129 935 000
Cotisations	424 354	3 032 824	-2 608 470
Adhérents	424 354	3 032 824	-2 608 470
TOTAL PRODUITS (I)	320 489 354	453 032 824	-132 543 470
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats (Consommations et Consommables)	-5 121 702	-1 195 000	-3 926 702
Transports	-1 488 250	-900 000	-588 250
Services extérieurs	-42 285 081	-5 637 100	-36 647 981
Impôts et taxes	-429 774	-1 155 000	725 226
Autres charges	-337	-4 000 000	3 999 663
Charges de personnel	-40 867 535	-7 500 000	-33 367 535
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-19 643 777		-19 643 777
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	-109 836 456	-20 387 100	-89 449 356
TOTAL NET D'EXPLOITATION (I + II)	210 652 898	432 645 724	-221 992 826

1. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Valeur brute (en fcfa)	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
---------------------------	------------	---------------	-------------	------------

Aménagements, agencements et installations	0	16 137 922	0	16 137 922
Matériel, mobilier et actifs biologiques	1 121 000	51 925 576	0	53 046 576
Matériel de transport	28 900 000	0	0	28 900 000
TOTAL	30 021 000	68 063 498	0	98 084 498

1-1-1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se composent essentiellement de matériels et mobiliers de bureau ainsi que des frais d'aménagements et installations liés à l'acquisition du nouveau siège de l'AUPCN.

1-1-2 Tableau de variation des amortissements

Valeur brute (en fcfa)	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Aménagements, agencements et installations	0	840 664	0	840 664
Matériel, mobilier et actifs biologiques	0	9 048 265	0	9 048 265
Matériel de transport	0	9 632 370	0	9 632 370
TOTAL	0	19 521 299	0	19 521 299

La variation de l'exercice correspond aux amortissements du véhicule de SG, du groupe électrogène, du matériel informatique et des mobiliers de bureau.

1-2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeur brute (en fcfa)	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Cautions et dépôts	3 600 000	0	0	3 600 000
TOTAL	3 600 000	0	0	3 600 000

Aucune variation sur l'exercice 2021. Cette caution concerne le loyer du siège de l'AUPCN.

1-2 CREANCES

Valeur brute (en fcfa)	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Fournisseurs avances versées	0	10 730 050	0	10 730 050
TOTAL	0	10 730 050	0	10 730 050

L'AUPCN n'a aucune créance vis à vis de ces membres, car l'AUPCN ne perçoit plus de cotisations des adhérents.

La créance de 10 730 050 FCFA sur l'exercice 2021 concerne des prestations et charges payées en avance. Elle est considérée donc à fin décembre 2021 comme une charge constatée d'avance.

Cette créance se répartie comme suit :

Loyer Janvier – Février et Mars 2022 : 5.400.000 FCFA

Assurance maladie personnel 2022 : 4.730.400 FCFA

Assurance multirisque : 599.650 FCFA

Toutes ces créances n'excèdent pas un (1) an.

1-4 CAPITAUX PROPRES

1-4-1 Droits d'adhésion

L'AUPCN a enregistré les droits d'adhésions de deux (2) nouveaux membres CTCL et ALL CC, soit 1 000 000 Fcfa durant l'exercice 2021.

1-4-2 Résultat comptable de l'exercice

L'AUPCN présente un résultat comptable positif de 210 652 898 FCFA, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses (hors investissement).

1-5 PASSIF CIRCULANT

Une provision de retraite (122 478 FCFA) a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

2-1 SUBVENTION APROMAC

L'AUPCN a reçu 3 versements de l'APROMAC en 2021 pour une valeur globale de 320 065 000 FCFA contre 450 000 000 FCFA en 2020.

Valeur nette (en fcfa)	févr-21	août-21	nov-21	Total
Subvention APROMAC	160 355 000	79 855 000	79 855 000	320 065 000
TOTAL	160 355 000	79 855 000	79 855 000	320 065 000

2-2 Cotisation des adhérents

L'AUPCN a reçu en 2021 un paiement de SITH de 424 354 FCFA au titre de ses cotisations.

SUIVI BUDGETAIRE

SUIVI BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2021

	2020				2021			
	Budget	Réalisé	Variation	%	Budget	Réalisé	Variation	%
RESSOURCES	600 200 000	453 715 998	-146 484 002	76%	400 000 000	320 489 354	79 510 646	80%
INVESTISSEMENTS	190 500 000	29 300 000	-161 200 000	15%	80 500 000	68 063 498	- 12 436 502	85%
FONCTIONNEMENT	409 700 000	24 083 100	-385 616 900	6%	319 420 000	90 192 676	-229 227 324	28%
TOTAL	600 200 000	53 383 100	-546 816 900	9%	399 920 000	158 256 174	-241 663 826	40%

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU SUIVI BUDGETAIRE

Le taux de mobilisation des ressources financières s'élèvent à 80% en 2021 contre 76% en 2020. La subvention cumulée restante due à l'AUPCN s'élève à 225 994 648 FCFA.

1-1 Suivi des investissements

Rubriques budgétaires	Montant budgété	Montant dépensé	Solde budget au 31/12/2021 (A)	Taux de consommation (B)
Aménagements intérieurs et extérieurs	20 000 000	16 137 922	3 862 078	81%
Mobiliers	20 000 000	13 876 588	6 123 412	69%
Matériel informatique PC & portables	10 500 000	2 300 000	8 200 000	22%
Matériel informatique serveur, réseau, Autre matériel (reprographie, projecteur...)	10 000 000	17 991 988	-7 991 988	180%
Moto, téléphonie mobile	5 000 000	0	5 000 000	0%
Création site WEB, acquisition logiciel DB	5 000 000	0	5 000 000	0%
Total	80 500 000	68 063 498	12 436 502	85%

On remarque que 15% du budget d'investissement n'a pas été exécuté, mais des disparités existent selon les lignes budgétaires : certaines ont été sur-consommées, d'autres sous-consommées particulièrement les rubriques budgétaires relatives au matériel informatique. Il faut noter que, pris dans son ensemble, le matériel informatique est budgété à hauteur de 30 500 000 FCFA pour une dépense globale de 38 048 988 FCFA soit un dépassement budgétaire de + 7 548 988 FCFA équivalent à +24,7%. Ce coût supplémentaire est lié à l'acquisition d'un groupe électrogène initialement non budgété.

1-2 Suivi des dépenses

Rubriques budgétaires	Montant budgété	Montant dépensé	Solde budget au 31/12/2021 (A)	Taux de consommation (B)
Charges du personnel	63 400 000	40 867 535	22 532 465	64%
Indemnités de fonction	19 320 000	0	19 320 000	0%
Frais de fonctionnement du bureau	46 800 000	34 882 843	11 917 157	75%
Véhicules	25 200 000	1 944 265	23 255 735	8%
Communication	25 000 000	1 379 721	23 620 279	6%
Services extérieurs	36 000 000	4 840 710	31 159 290	13%
Frais de Conseil d'Administration et AG	21 800 000	934 935	20 865 065	4%
Missions	42 500 000	0	42 500 000	0%
Divers	39 400 000	5 342 670	34 057 330	14%
Total	319 420 000	90 192 679	187 374 856	28%

A (Solde du budget) = montant budgété – montant dépensé

B (taux de consommation) = (montant dépensé/ montant prévu) * 100

ANNEXES

Données Statistiques 2021

STATISTIQUES

Résumé des statistiques au 31 Décembre 2021

31 Décembre 2021

Indicateurs

Usiniers concernés par la transmission des données	Usiniers
Usiniers ayant transmis totalement les données	16
Usiniers ayant transmis partiellement les données	2
Usiniers n'ayant transmis aucune donnée	0

Indicateurs

	déc-21	déc-20	Var. Mois	YTD	YTD -1	Var. YTD
Achat Fonds de tasse humide (en Tonne)	126 951	145 640	↓ -12,83%	1 305 279	1 115 193	↑ 17,05%
Production usinée (en Tonne ctc sec)	59 662	59 579	↑ 0,14%	744 920	614 245	↑ 21,27%
Exportation Fonds de tasse (en Tonne)	32 725	38 532	↓ -15,07%	238 637	297 537	↓ -19,80%
Exportation Granulés (en Tonne ctc sec)	80 484	67 037	↑ 20,06%	861 206	652 471	↑ 31,99%
Exportation Déchets (en Tonne)	142	68	↑ 108,82%	587	671	↓ -12,52%
Part des FDT dans les exportations	28,9%	36,5%	↓ -20,85%	21,7%	31,3%	↓ -30,71%
Part des Granulés dans les exportations	71,0%	63,5%	↑ 11,89%	78,3%	68,6%	↑ 14,03%
Part des Déchets dans les exportations	0,1%	0,1%	↑ 94,61%	0,1%	0,1%	↓ -24,42%

Les plus fortes hausses

En achat de Fonds de tasse humide (en Tonne)

	déc-21	déc-20	Var. Mois	YTD	YTD -1	Var. YTD
SAPH	35 172	35 918	↓ -2,08%	353 550	312 781	↑ 13,03%
SAIC	0	32 833	↓ -100%	141 026	234 397	↓ -40%
SDCI	16 420	17 979	↓ -8,67%	137 200	112 829	↑ 21,60%
SOUTHLAND KATI	15 234	6 332	↑ 140,59%	118 411	32 397	↑ 265,50%
CCP	5 085	13 346	↓ -61,90%	106 185	84 405	↑ 25,80%

En Exportation de Granulés (en Tonne)

	déc-21	déc-20	Var. Mois	YTD	YTD -1	Var. YTD
SAPH	18 831	18 626	↑ 1,10%	224 593	217 156	↑ 3,42%
SOGB	6 678	6 205	↑ 8%	66 828	67 616	↓ -1%
CCP	5 020	6 086	↓ -17,52%	63 277	56 900	↑ 11,21%
SDCI	4 274	4 717	↓ -9,39%	54 962	40 742	↑ 34,90%
SOUTHLAND KATI	5 927	3 226	↑ 83,73%	56 267	15 400	↑ 265,37%

Commentaires

Usiniers dont les données statistiques sont attendues à ce jour:

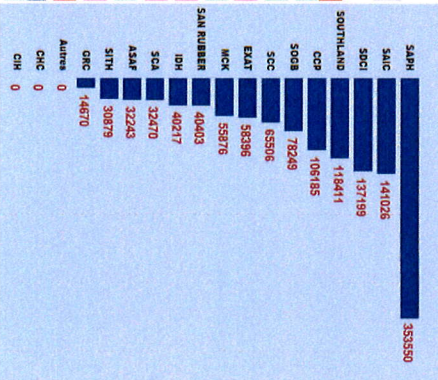
- SAIC

- ASAF

⊗ L'accroissement de la part des exportations de granulés pourrait être liée à la politique de soutien à l'augmentation des capacités de transformation et d'agèment d'installation de nouvelles unités de transformation.

Graphiques

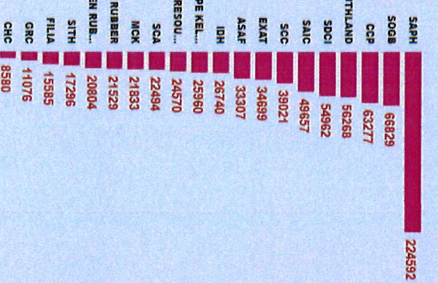
Achat FDT Humide par Usiniers



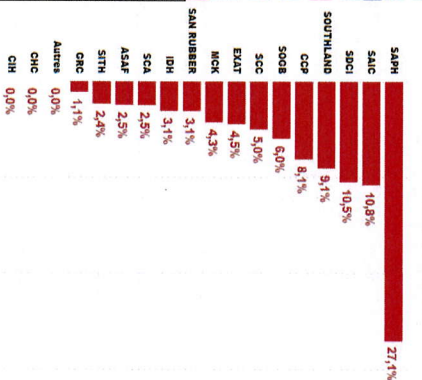
Production usinée par Usiniers



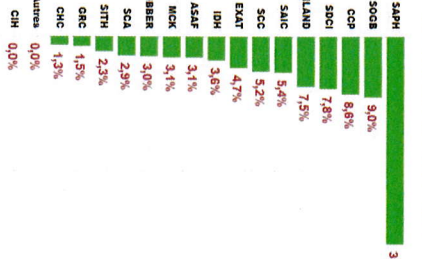
Granulés Exportés par Usiniers



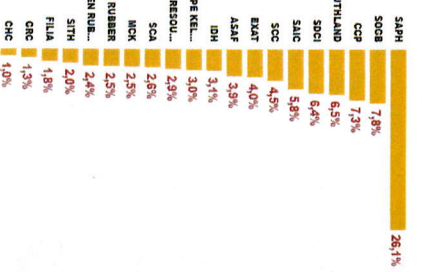
Achat FDT Humide par Usiniers



Production usinée par Usiniers



Granulés Exportés par Usiniers



DONNEES GLOBALES STATISTIQUES - AUPCN (en Tonne)

FONDS DE TASSES HUMIDES	PRODUCTION USINEE	EXPORTATION FDT DOUANE	EXPORTATION DECHET	EXPORTATION GRANULEE DOUANE	TOTAL EXPORTATION
1305280	748 881	238 637	587	861 207	1 100 432

Année

2021

Mois

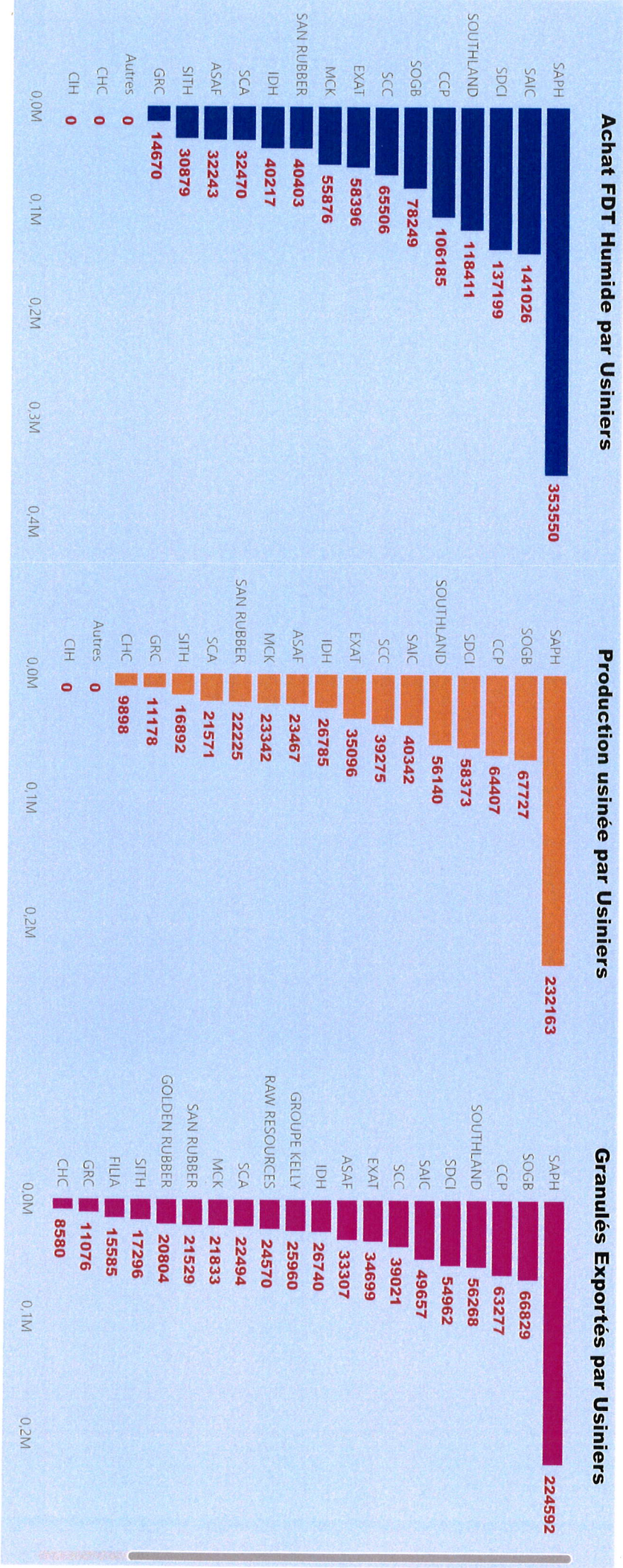
Tout

Usiniers

Tout

Zone

Tout



DONNEES GLOBALES STATISTIQUES - AUPCN (en Tonne et en Pourcentage)

FONDS DE TASSES HUMIDES	PRODUCTION USINEE	EXPORTATION FDT DOUANE	EXPORTATION DECHET	EXPORTATION GRANULEE DOUANE	TOTAL EXPORTATION
1305280	748 881	238 637	587	861 207	1 100 432

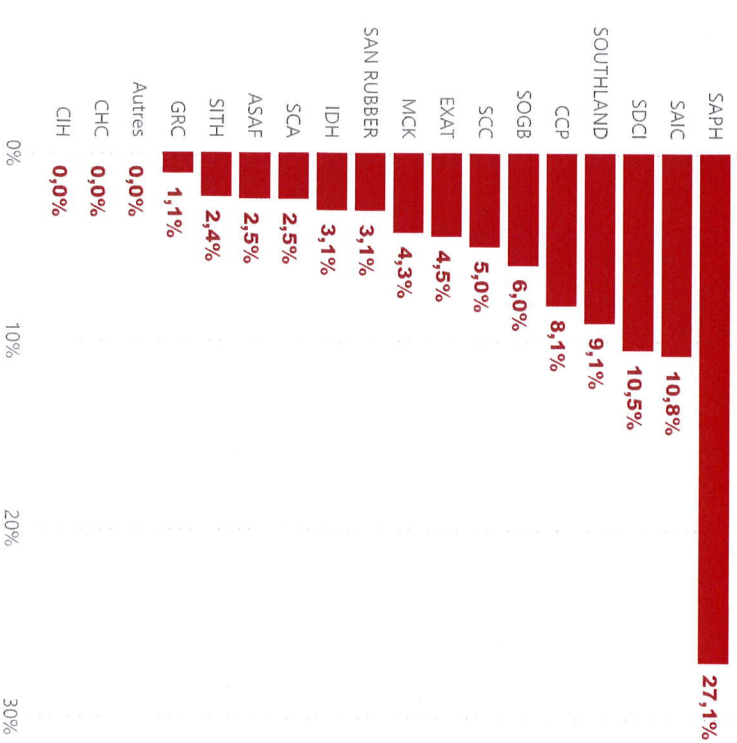
Année
2021

Mois
Tout

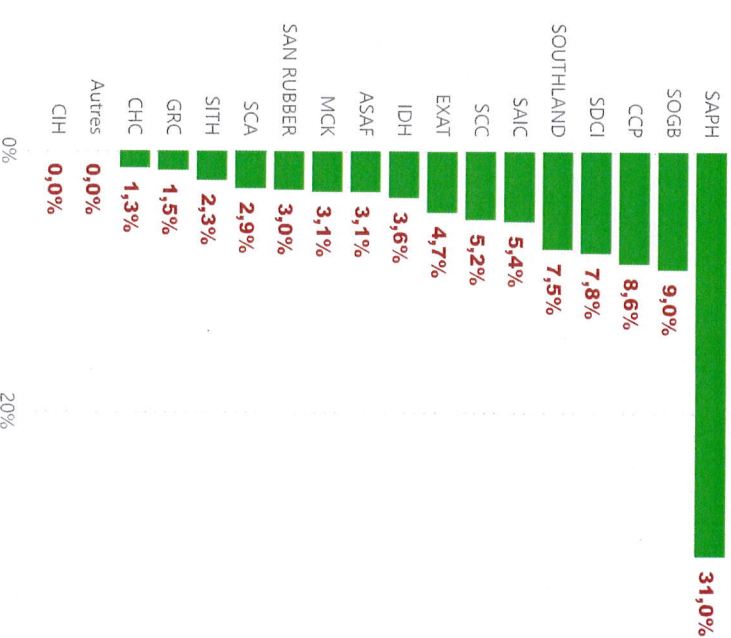
Usiniers
Tout

Zone
Tout

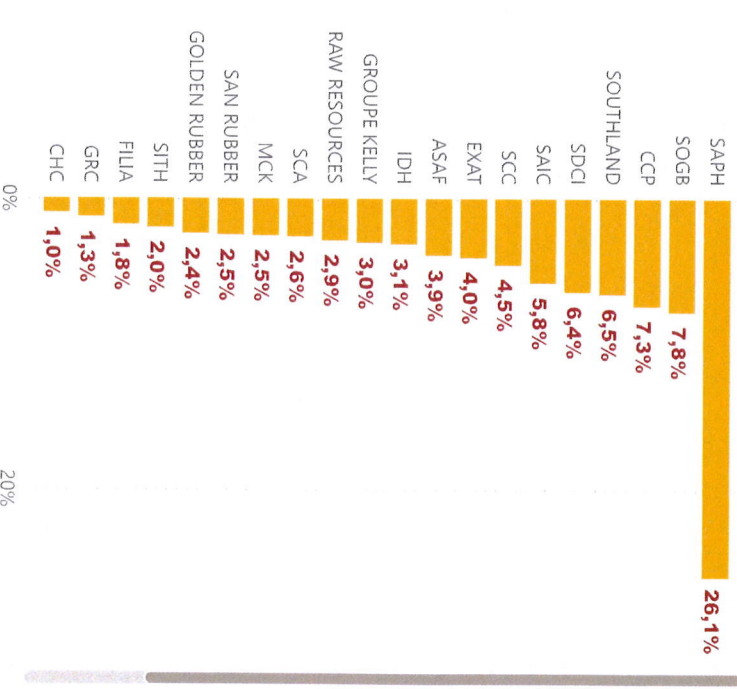
Achat FDT Humide par Usiniers



Production usinée par Usiniers



Granulés Exportés par Usiniers



EVOLUTION DES ACHATS-PRODUCTION ET EXPORTATION PAR ANNEE

FONDS DE TASSES HUMIDES

PRODUCTION USINEE

EXPORTATION FDT

EXPORTATION DECHET

EXPORTATION GRANULEE

3226648

1 904 562

684 675

1259

2 111 329

Année

Mois

Usiniers

Zone

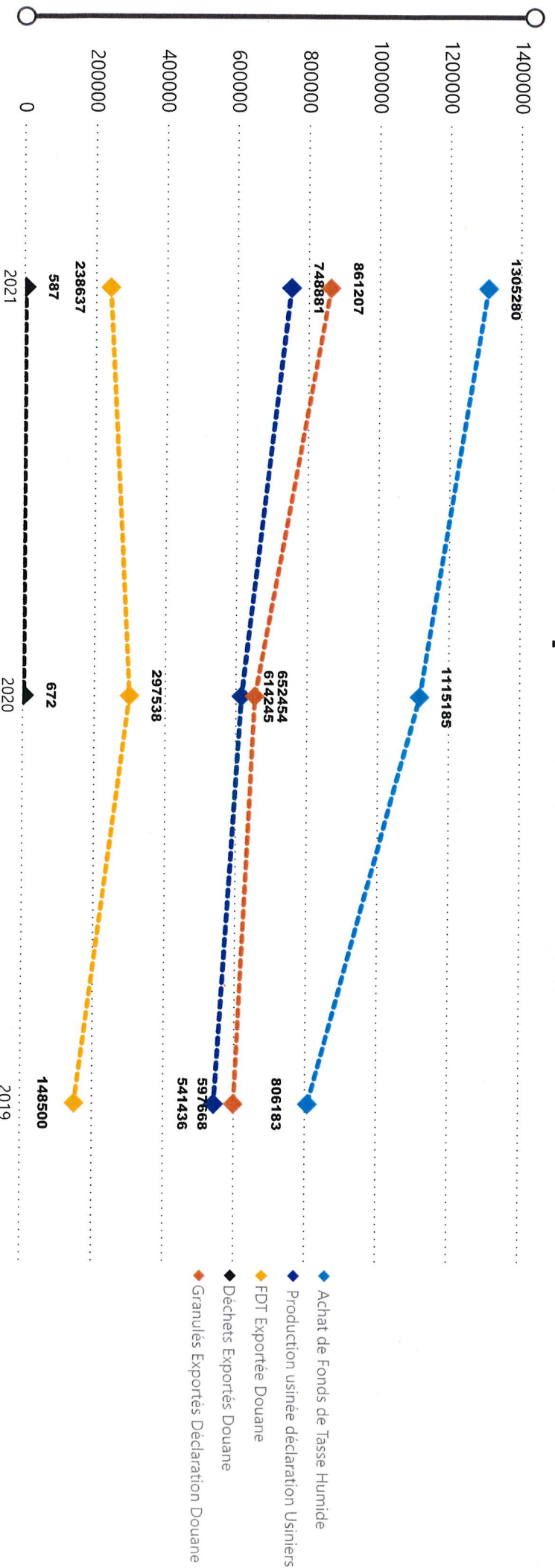
Plusieurs sélections

Tout

Tout

Tout

Evolution par année 2019-2020-2021



ANALYSE COMPAREE DES EVOLUTIONS DES EXPORTATIONS DE CAOUTCHOUC NATUREL DE JANVIER A DECEMBRE (ANNEES 2020 ET 2021)

TABEAU 1 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE CAOUTCHOUC NATUREL PAR PRODUIT DE JANVIER A DECEMBRE DE 2020 A 2021 (en tonnes sec)

MOIS	Granulé	FDT(*)	Déchets	2021	Granulé	FDT(*)	Déchets	2020	Var en % 2020/2021
				Total				Total	
JANVIER	55 524	28 533	0	84 057	50 749	32 055	0	82 804	+1,51%
FEVRIER	56 525	15 258	34	73 817	52 687	24 585	34	77 305	-4,51%
MARS	75 953	41 548	54	117 554	54 620	7 357	68	62 045	+89,47%
AVRIL	70 911	5 652	61	76 623	32 854	5 945	34	38 833	+97,31%
MAI	54 154	2 951	72	57 177	34 128	5 487	34	39 649	+44,21%
JUN	71 694	6 448	34	78 176	48 905	29 078	27	78 010	+0,21%
JUILLET	70 768	7 610	88	78 466	59 326	38 989	74	98 389	-20,25%
AOUT	79 107	32 454	41	111 602	62 450	30 989	47	93 486	+19,38%
SEPTEMBRE	76 768	19 134	54	95 956	70 374	21 442	77	91 892	+4,42%
OCTOBRE	81 584	29 347	7	110 938	60 459	42 988	155	103 602	+7,08%
NOVEMBRE	85 733	16 936	0	102 669	58 881	20 091	54	79 027	+29,92%
DECEMBRE	80 484	32 723	142	113 349	67 037	38 532	68	105 636	+7,30%
Total général	861 206	238 594	585	1 100 386	652 471	297 537	671	950 678	+15,75%

TABEAU 2: EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE CAOUTCHOUC NATUREL PAR PRODUIT DE JANVIER A DECEMBRE DE 2020 A 2021 (en tonnes sec)

MOIS	GRANULE			FONDS DE TASSE			DECHETS		
	2021	2020	Var en % 2020/2021	2021	2020	Var en % 2020/2021	2021	2020	Var en % 2020/2021
JANVIER	55 524	50 749	+9,41%	28 533	32 055	-10,99%	0	0	
FEVRIER	58 525	52 687	+11,08%	15 258	24 585	-37,94%	34	34	+0,00%
MARS	75 953	54 620	+39,06%	41 548	7 357	+464,73%	54	68	-20,00%
AVRIL	70 911	32 854	+115,84%	5 652	5 945	-4,94%	61	34	+80,00%
MAI	54 154	34 128	+58,68%	2 951	5 487	-46,22%	72	34	+113,57%
JUN	71 694	48 905	+46,60%	6 448	29 078	-77,82%	34	27	+25,00%
JUILLET	70 768	59 326	+19,29%	7 610	38 989	-80,48%	88	74	+18,18%
AOUT	79 107	62 450	+26,67%	32 454	30 989	+4,73%	41	47	-14,29%
SEPTEMBRE	76 768	70 374	+9,09%	19 134	21 442	-10,76%	54	77	-29,41%
OCTOBRE	81 584	60 459	+34,94%	29 347	42 988	-31,73%	7	155	-95,65%
NOVEMBRE	85 733	58 881	+45,60%	16 936	20 091	-15,71%	0	54	-100,00%
DECEMBRE	80 484	67 037	+20,06%	32 723	38 532	-15,08%	142	68	+110,24%
Total général	861 206	652 471	+31,99%	238 594	297 537	-19,81%	585	671	-12,72%

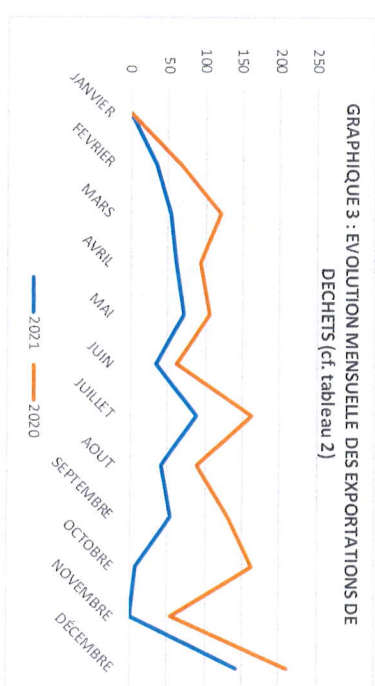
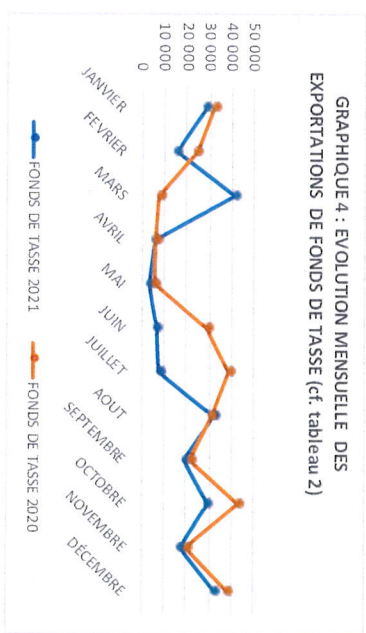
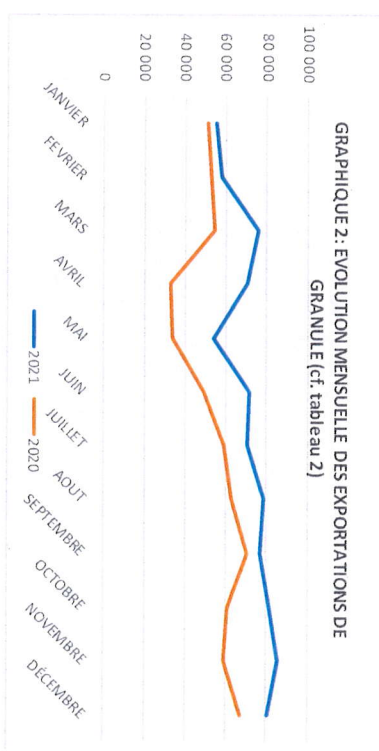
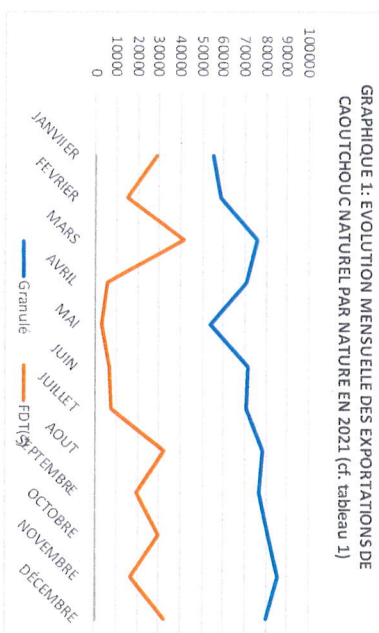
COMMENTAIRES DES TABLEAUX 1 & 2

1_ Le cumul des exportations de caoutchouc naturel de janvier à décembre 2021 s'est établi à **1 100 386 tonnes sec** soit une hausse de 15,75% par rapport à l'année 2020.

2_ Sur cette période en revue, le cumul des exportations de granulé a accru de 31,99% pour s'établir à **861 206 tonnes sec**.

3_ Par contre, le cumul des exportations de fonds de tasse a baissé de **19,81%** pour se situer à **238 594 tonnes sec** de janvier à décembre 2021 malgré le taux de dépassement du plafond des exportations de fonds de tasse à autoriser qui s'est établi à 14% soit **47 657 tonnes humide** ou **28 594 tonnes sec**

2021. 4_ On note aussi une baisse de 12,72% % du cumul des exportations des déchets pour s'établir à **585 tonnes**.



TABIEAU 3 : EVOLUTION DE LA PART DE CHAQUE CATEGORIE DE PRODUIT DANS L'ENSEMBLE DES EXPORTATIONS DE CAOUTCHOUC NATUREL
DE JANVIER A DECEMBRE 2021

MOIS	Granulé	FDT(*)	Déchets	2021			Part dans les exportations		
				Total	Granulé	FDT(*)	Déchets		
JANVIER	55 524	28 533	0	84 057	66%	34%	0.0%		
FEBVIER	58 525	15 258	34	73 817	79%	21%	0.0%		
MARS	75 953	41 548	54	117 554	65%	35%	0.0%		
AVRIL	70 911	5 652	61	76 623	93%	7%	0.1%		
MAI	54 154	2 951	72	57 177	95%	5%	0.1%		
JUIN	71 694	6 448	34	78 176	92%	8%	0.0%		
JUILLET	70 768	7 610	88	78 466	90%	10%	0.1%		
AOUT	79 107	32 454	41	111 602	71%	29%	0.0%		
SEPTEMBRE	76 768	19 134	54	95 956	80%	20%	0.1%		
OCTOBRE	81 584	29 347	7	110 938	74%	26%	0.0%		
NOVEMBRE	85 733	16 936	0	102 669	84%	16%	0.0%		
DECEMBRE	80 484	32 723	142	113 349	71%	29%	0.1%		
Total général	861 206	238 594	585	1 100 386	78%	22%	0.1%		

TABIEAU 4 : EVOLUTION DE LA PART DE CHAQUE CATEGORIE DE PRODUIT DANS L'ENSEMBLE DES EXPORTATIONS DE CAOUTCHOUC NATUREL
DE JANVIER A DECEMBRE 2020

MOIS	Granulé	FDT(*)	Déchets	Part dans les exportations		
				Total	Granulé	FDT(*)
JANVIER	50 749	32 055	0	82 804	61%	39%
FEBVIER	52 687	24 585	34	77 305	68%	32%
MARS	54 620	7 357	68	62 045	88%	12%
AVRIL	32 854	5 945	34	38 833	85%	15%
MAI	34 128	5 487	34	39 649	86%	14%
JUIN	48 905	29 078	27	78 010	63%	37%
JUILLET	59 326	38 989	74	98 389	60%	40%
AOUT	62 450	30 989	47	93 486	67%	33%
SEPTEMBRE	70 374	21 442	77	91 892	77%	23%
OCTOBRE	60 459	42 988	155	103 602	58%	41%
NOVEMBRE	58 881	20 091	54	79 027	75%	25%
DECEMBRE	67 037	38 532	68	105 636	63%	36%
Total général	652 471	297 537	671	950 678	69%	31%

COMMENTAIRES des tableaux 3 ; 4 & 5: La part des granulés dans le total des exportations de caoutchouc naturel qui était de 69% % au 31 décembre 2020 est passée à 78% au 31 décembre 2021. La part des exportations de fonds de tasse dans le total des exportations de caoutchouc naturel de janvier à décembre 2020 s'établissait à 31% contre 22% au 31 décembre 2021. Cette propension à l'accroissement de la part des exportations de granulés dans le total des exportations de caoutchouc naturel pourrait être liée à la politique de soutien à l'augmentation des capacités de transformation et à l'autorisation d'agrément d'installation de nouvelles unités de transformation ainsi qu'à la politique de plafonnement des autorisations d'exportation des fonds de tasse à 350000 tonnes humide au titre de l'année 2021. Néanmoins, il faut noter que le taux de dépassement du plafond des exportations de fonds de tasse à autoriser au titre de l'année 2021 se situe à 14% soit 47 657 tonnes humide ou 28 594 tonnes sec de caoutchouc naturel

TABIEAU 5 : APPUREMENT DES APE DE FONDS DE TASSE PAR LES EXPORTATIONS BASE DOUANES DE JANVIER A FIN DECEMBRE

2021			
Plafond d'autorisations préalables d'exportation de fonds de tasse à accorder au titre de l'année 2021		350 000	210 000
Exportations de fonds de tasse au 31 DECEMBRE 2021		397 657	238 594
TAUX DE DEPASSEMENT DES APE DE FONDS DE TASSE AU 31 DECEMBRE 2021	14%	47 657	28 594